

DIAGNOSTIC REGIONAL

Population - Emploi - Chômage - Tissu productif
Prestations de solidarité - Revenu-Précarité
Logement et hébergement social

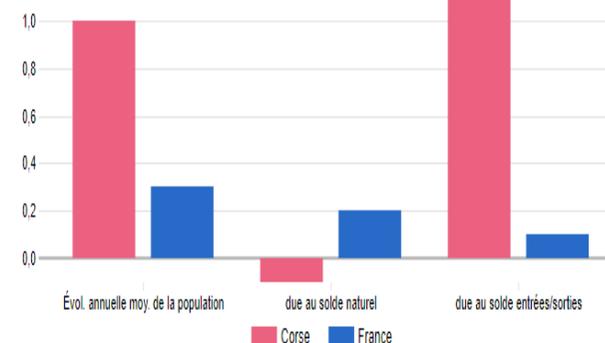
Actualisation juillet 2024

Population

Evolution de la population entre 2015 et 2021

	Population en 2021	Evolution de la population 2015/2021 (%)	due au solde naturel (%)	due au solde migratoire (%)
Corse	345 597	1,0	-0,1	1,1
Corse-du-Sud	162 942	1,1	-0,1	1,2
Haute-Corse	184 655	0,9	-0,1	1,0
France métropolitaine	65 505 213	0,3	0,2	0,1
Arrondissement d'Ajaccio	121 218	1,3	-0,2	1,5
Arrondissement de Sartene	41 724	0,4	0,1	0,4
Arrondissement de Bastia	93 200	1,2	0,0	1,2
Arrondissement de Calvi	31 219	1,1	-0,1	1,2
Arrondissement de Corte	60 236	0,5	-0,2	0,8

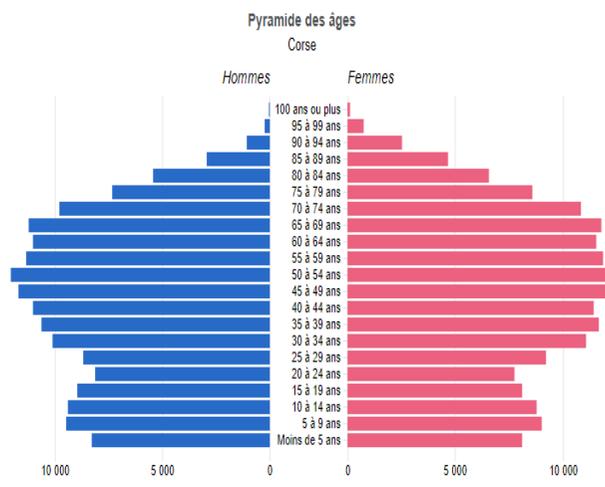
Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale 2021



Répartition de la population selon l'âge en 2021

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
0 à 14 ans	15,8	14,8	15,3	17,5
15 à 29 ans	13,4	15,7	14,6	17,5
30 à 44 ans	19,4	18,6	19,0	18,6
45 à 59 ans	20,6	20,4	20,5	19,7
60 à 74 ans	19,1	19,0	19,0	17,1
75 ans ou plus	11,7	11,5	11,6	9,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale 2021



Emploi - Chômage

Population active

Population active parmi les 15-64 ans en 2021

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Actifs (nombre)	73 756	79 290	153 047	30 346 041
Taux d'activité (%)	75,7	70,1	72,7	74,9
15-24 ans	43,1	37,4	39,8	41,6
25-54 ans	88,4	84,4	86,3	90,7
55-64 ans	59,4	55,0	57,1	59,2
Femmes	71,9	64,8	68,1	72,3
Hommes	79,6	75,6	77,4	77,5

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2021

Arrondissements	Ajaccio	Sartène	Bastia	Calvi	Corte
Actifs (nombre)	54 936	18 820	40 780	13 789	24 721
Taux d'activité (%)	76,4	73,5	70,5	74,2	67,3
15-24 ans	42,8	43,9	37,0	47,7	34,4
25-54 ans	89,2	86,3	83,7	86,8	84,2
55-64 ans	59,8	58,3	55,0	56,5	54,4
Femmes	73,0	68,9	65,7	68,5	61,5
Hommes	80,1	78,2	75,9	79,6	73,0

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2021

Emploi salarié total

	1 ^{er} trim. 2023	4 ^{ème} trim. 2023	1 ^{er} trim. 2024	Evolution s/ 1 trim. (en %)	Evolution s/ 1 an (en %)
Corse-du-Sud	65 331	65 099	65 007	-0,1%	-0,5%
Haute-Corse	63 740	63 803	64 216	0,6%	0,7%
Corse	129 071	128 902	129 223	0,2%	0,1%
France, hors Mayotte (en milliers)	26 963,0	27 073,6	27 148,7	0,3%	0,7%

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

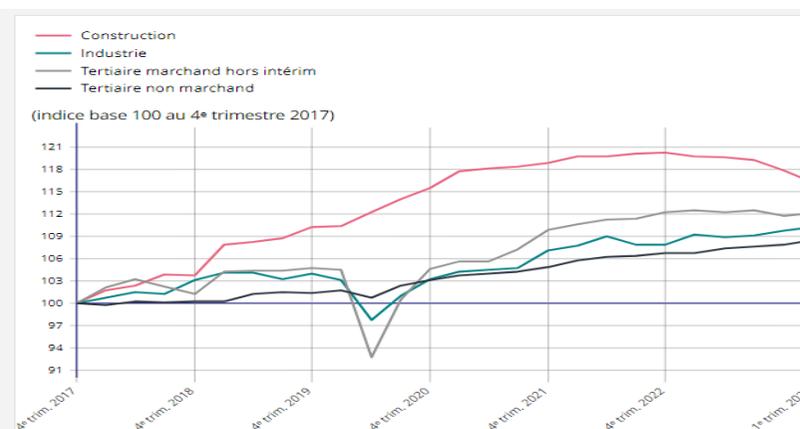
Evolution de l'emploi salarié par secteur d'activité au niveau régional

Secteur d'activité	Emplois (en milliers)			Variation (en %)		France hors Mayotte - Variation (en %)	
	1 ^{er} trim. 2023	4 ^e trim. 2023	1 ^{er} trim. 2024	trimestrielle	annuelle	trimestrielle	annuelle
Agriculture	2,7	2,6	2,6	2,1	-3,0	-0,3	-0,0
Industrie	7,5	7,5	7,6	0,5	0,9	0,2	1,1
Construction	12,5	12,3	12,1	-1,4	-3,0	-0,6	-1,3
Tertiaire non marchand	46,7	47,2	47,5	0,5	1,6	0,3	1,2
Tertiaire marchand	59,6	59,3	59,4	0,2	-0,4	0,4	0,5
<i>dont commerce</i>	19,6	19,6	19,7	0,7	0,3	0,1	0,3
<i>dont intérim</i>	0,6	0,6	0,6	3,0	1,7	-0,1	-4,7
Ensemble	129,1	128,9	129,2	0,2	0,1	0,3	0,7

Notes : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS, en fin de trimestre.

Pour l'agriculture, les données de la source MSA étant livrées avec retard, l'Insee réalise une estimation en exploitant directement les déclarations administratives (DSN) depuis le 1^{er} trimestre de 2018.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.



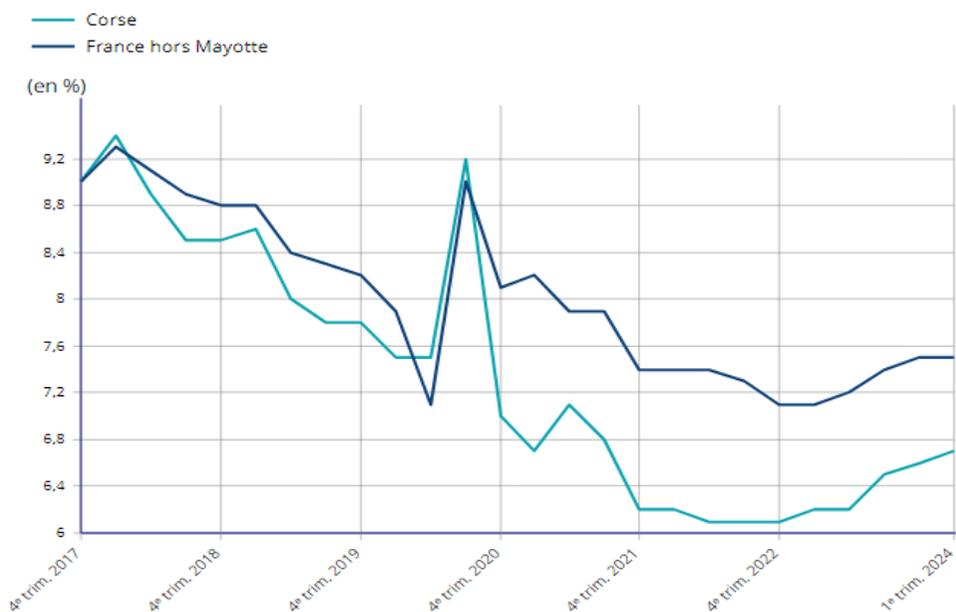
Focus sur l'année 2023

Depuis le 1^{er} trimestre 2022, la croissance de l'emploi insulaire ralentit progressivement pour devenir nulle en 2023. Cette stabilité des effectifs met fin à douze années de hausse ininterrompue. Ainsi, avec 129 000 emplois au 31 décembre 2023, l'emploi salarié insulaire cesse de croître et se stabilise sur un an tandis qu'il progresse de +0,6% en France hors Mayotte. Alors que l'évolution de l'emploi salarié reste positive en Haute-Corse (+0,5 %) elle fléchit en Corse-du-Sud (-0,2 %). Les effectifs du tertiaire marchand marquent le pas. Ils se contractent en particulier dans l'hébergement-restauration, et dans une moindre mesure, dans le commerce. Dans la construction, les pertes d'emploi traduisent le net repli de l'activité. En revanche, l'emploi s'étoffe dans

Taux de chômage localisés

(en %)	1 ^{er} trim. 2023	4 ^{ème} trim. 2023	1 ^{er} trim. 2024	Evolution s/ 1 trim. (en point)	Evolution s/ 1 an (en point)
Haute-Corse	6,5%	7,0%	7,1%	0,1	0,6
Corse-du-Sud	5,8%	6,1%	6,2%	0,1	0,4
Corse	6,2%	6,6%	6,7%	0,1	0,5
France métropolitaine	6,9%	7,3%	7,3%	0,0	0,4
France hors Mayotte	7,1%	7,5%	7,5%	0,0	0,4

Source : INSEE - Taux de chômage localisés (données CVS)



Source : INSEE - Taux de chômage localisés (données CVS)

Focus sur l'année 2023

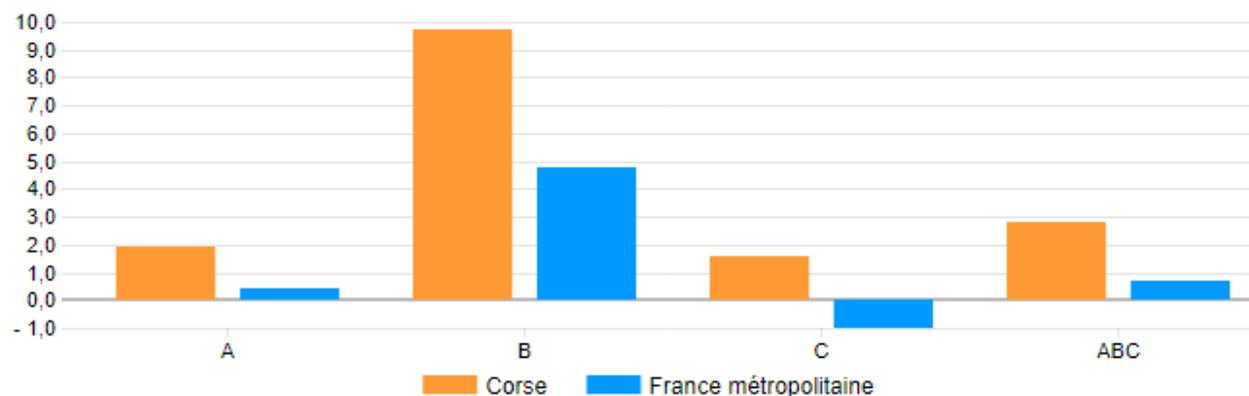
Fin 2023, le taux de chômage repart à la hausse en Corse. Il s'établit à 6,5 % de la population active et augmente de 0,4 point sur un an. L'évolution concerne les deux départements. Le taux de chômage de la Haute-Corse (7,0 %) reste cependant supérieur de 0,9 point à celui de la Corse-du-Sud (6,1 %). Au niveau national, il évolue au même rythme mais s'élève à 7,5 %, soit 1 point au-dessus du taux régional. Le taux de chômage insulaire figure ainsi parmi les plus bas de France après les Pays de la Loire, la Bretagne et Auvergne-Rhône-Alpes. Il est également inférieur de 1,3 point par rapport à la situation d'avant crise sanitaire. [Source : Insee Corse, Bilan économique régional 2023](#)

Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail en catégories ABC

	1 ^{er} trim. 2023	1 ^{er} trim. 2024	Evolution sur 1 an (en %)
Corse	21 712	22 324	2,8%
Femmes	12 014	12 163	1,2%
Hommes	9 698	10 161	4,8%
dont moins de 25 ans	2 621	2 812	7,3%
dont 50 ans ou plus	6 469	6 564	1,5%
Dont demandeurs d'emploi de longue durée (DELD)	5 462	5 484	0,4%
<i>Part des DELD (en pt de %)</i>	25,2%	24,6%	-
France métropolitaine	5 117 369	5 151 771	0,7%
Femmes	2 629 446	2 624 114	-0,2%
Hommes	2 487 923	2 527 657	1,6%
dont moins de 25 ans	636 032	662 127	4,1%
dont 50 ans ou plus	1 406 172	1 399 849	-0,4%
dont demandeurs d'emploi de longue durée (DELD)	2 245 829	2 243 096	-0,1%
<i>Part des DELD (en pt de %)</i>	43,9%	43,5%	-

Source : France Travail-Dares, STMT (données brutes)

Evolution des demandeurs d'emploi entre le 1er trimestre 2023 et le 1er trimestre 2024



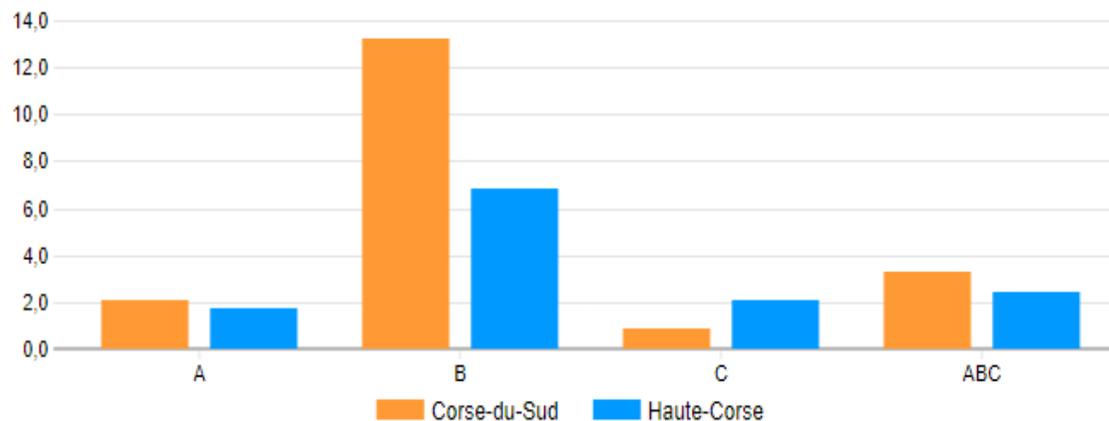
Source : France Travail-Dares, STMT

Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail en catégories ABC

	1 ^{er} trim. 2023	1 ^{er} trim. 2024	Evolution sur 1 an (en %)
Corse-du-Sud	10 292	10 630	3,3%
Femmes	5 644	5 702	1,0%
Hommes	4 649	4 928	6,0%
dont moins de 25 ans	1 227	1 283	4,6%
dont 50 ans ou plus	3 117	3 125	0,3%
Dont demandeurs d'emploi de longue durée (DELD)	2 385	2 308	-3,2%
<i>Part des DELD (en pt de %)</i>	<i>23,2%</i>	<i>21,7%</i>	-
Haute-Corse	11 420	11 694	2,4%
Femmes	6 370	6 461	1,4%
Hommes	5 050	5 233	3,6%
dont moins de 25 ans	1 394	1 529	9,7%
dont 50 ans ou plus	3 353	3 440	2,6%
Dont demandeurs d'emploi de longue durée (DELD)	3 077	3 176	3,2%
<i>Part des DELD (en pt de %)</i>	<i>26,9%</i>	<i>27,2%</i>	-

Source : France Travail-Dares, STMT (données brutes)

Evolution des demandeurs d'emploi entre le 1^{er} trimestre 2023 et le 1^{er} trimestre 2024



Source : France Travail-Dares, STMT

Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail en catégories ABC

(données brutes)

Arrondissements	1er trim. 2023	1er trim. 2024	Evolution sur 1 an
Ajaccio	6 552	6 560	0,1%
dont moins de 25 ans	773	751	-2,8%
dont 50 ans ou plus	2 010	1 955	-2,7%
Dont demandeurs d'emploi de longue durée (DELD)	2 047	1 886	-7,8%
<i>Part des DELD (en pt de %)</i>	31,2%	28,8%	-
Sartène	3 740	4 069	8,8%
dont moins de 25 ans	454	531	17,0%
dont 50 ans ou plus	1 106	1 170	5,7%
Dont demandeurs d'emploi de longue durée (DELD)	337	422	25,1%
<i>Part des DELD (en pt de %)</i>	9,0%	10,4%	-
Bastia	4 775	4 898	2,6%
dont moins de 25 ans	631	707	12,0%
dont 50 ans ou plus	1 303	1 306	0,2%
Dont demandeurs d'emploi de longue durée (DELD)	1 395	1 492	7,0%
<i>Part des DELD (en pt de %)</i>	29,2%	30,5%	-
Calvi	2 908	2 884	-0,8%
dont moins de 25 ans	308	316	2,6%
dont 50 ans ou plus	879	915	4,1%
dont demandeurs d'emploi de longue durée (DELD)	529	502	-5,1%
<i>Part des DELD (en pt de %)</i>	18,2%	17,4%	-
Corte	3 737	3 913	4,7%
dont moins de 25 ans	455	507	11,3%
dont 50 ans ou plus	1 171	1 219	4,1%
dont demandeurs d'emploi de longue durée (DELD)	1153	1 181	2,5%
<i>Part des DELD (en pt de %)</i>	30,9%	30,2%	-

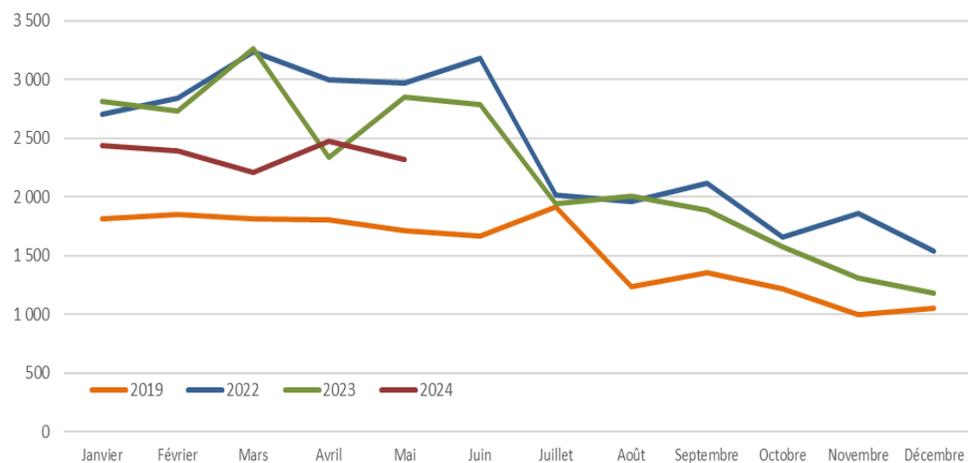
Source : France Travail-Dares, STMT

Offres d'emploi collectées en fin de mois

	Cumul janvier-mai 2023	Cumul janvier-mai 2024	Evolution (en %)	Offres d'emploi durables	Part des offres d'emploi durables janvier/mai 2024
Haute-Corse	7 100	5 989	-15,6%	3 235	54,0%
Corse-du-Sud	6 902	5 856	-15,2%	2 816	48,1%
Corse	14 002	11 845	-15,4%	6 051	51,1%
France métropolitaine	1 712 606	1 593 123	-7,0%	989 063	62,1%
Arrondissement Ajaccio	4 147	3 368	-18,8%	1 864	55,3%
Arrondissement de Sartène	2 755	2 488	-9,7%	952	38,3%
Arrondissement Corte	1 995	1 718	-13,9%	862	50,2%
Arrondissement de Calvi	1 260	1 007	-20,1%	354	35,2%
Arrondissement Bastia	3 845	3264	-15,1%	2 019	61,9%

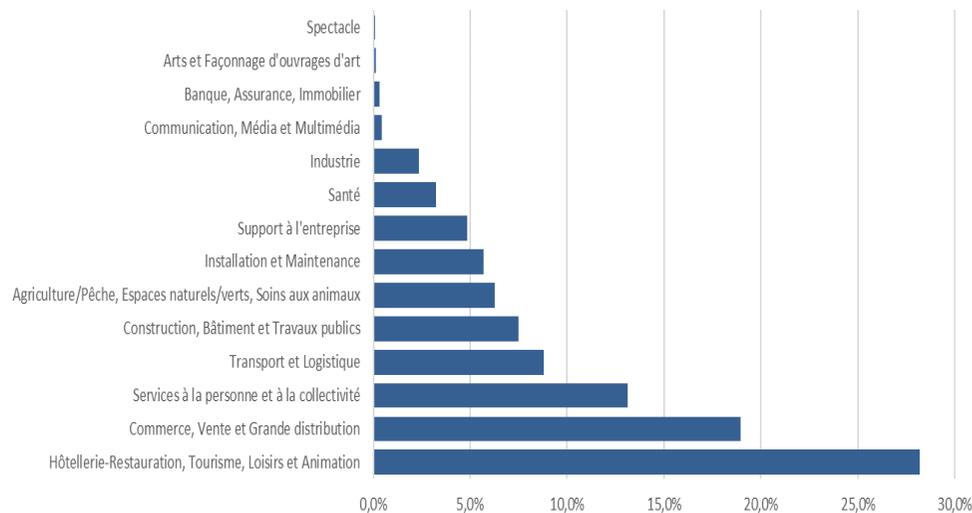
Source : France Travail-Dares, STMT (données brutes)

Evolution mensuelle des offres d'emploi collectées en Corse



Source : France Travail-Dares, STMT (données brutes)

Répartition des offres collectées selon les domaines professionnels en Corse en cumul de janvier à mai 2024



Source : France Travail-Dares, STMT (Nomenclature Rome)

Activité partielle

Corse	Heures indemnisées	Montants indemnisés
2020	14 800 681	149 380 928
2021	5 797 628	57 084 842
2022	98 307	834 302
2023	39 876	329 383
De janvier à mai 2024 (p)	31 800	264 269

Source : DGEFP/ASP, SI activité partielle (extraction du 04/07/2024)

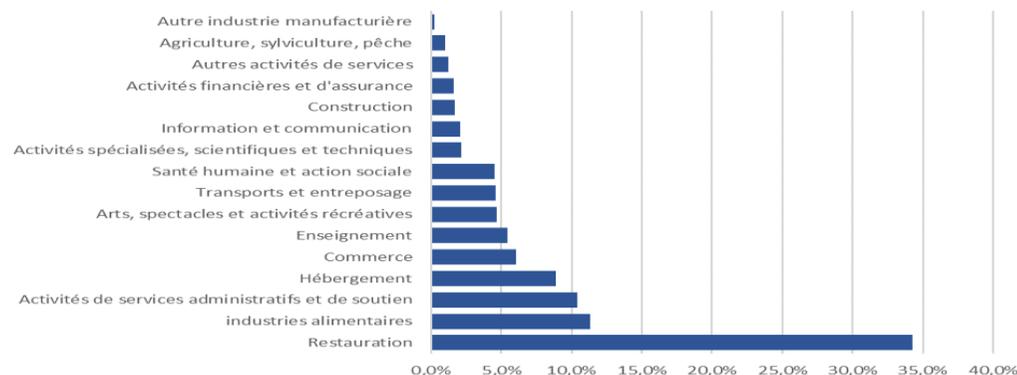
Corse-du-Sud	Heures indemnisées	Montants indemnisés
2020	7 727 050	80 216 424
2021	3 075 822	31 099 863
2022	44 089	388 908
2023	23 357	194 999
De janvier à mai 2024 (p)	13 540	114 375

Source : DGEFP/ASP, SI activité partielle (extraction du 04/07/2024)

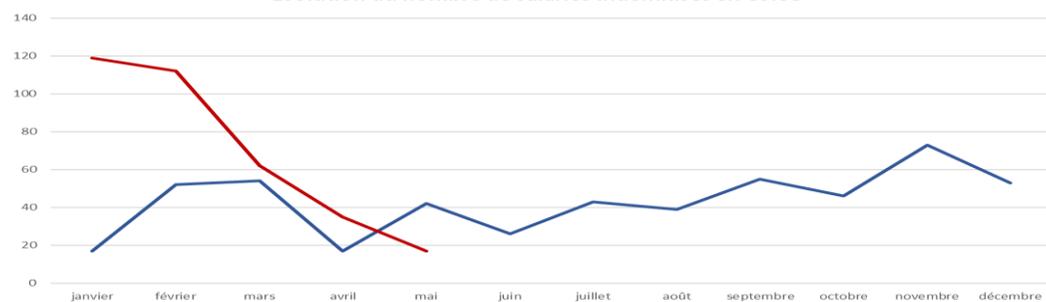
Haute-Corse	Heures indemnisées	Montants indemnisés
2020	7 073 631	69 164 504
2021	2 721 806	25 984 979
2022	54 219	445 394
2023	16 519	134 385
De janvier à mai 2024 (p)	18 260	149 893

Source : DGEFP/ASP, SI activité partielle (extraction du 04/07/2024)

Répartition des heures indemnisées selon les activités en Corse en 2023



Evolution du nombre de salariés indemnisés en Corse



Source : DGEFP/ADP, SI activité partielle (extraction 26/06/2024)

Nombre de salariés indemnisés en APLD depuis le début de la crise sanitaire



Source : DGEFP/ADP, SI activité partielle (extraction 26/06/2024)

Tissu productif

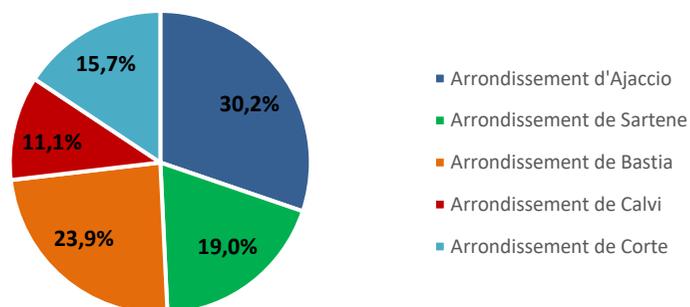
Etablissements actifs employeurs et postes salariés fin 2021

	Nombre		Evolution 2020/2021	
	Etablissements actifs employeurs	Postes salariés	Etablissements actifs employeurs	Postes salariés
Corse	18 067	118 133	5,1%	3,6%
Corse-du-Sud	8 896	60 811	5,9%	2,8%
Haute-Corse	9 171	57 322	4,4%	4,5%
France métropolitaine	2 280 672	25 143 841	3,4%	3,2%
Arrondissement d'Ajaccio	5 458	46 217	4,8%	2,3%
Arrondissement de Sartene	3 438	14 597	7,7%	4,5%
Arrondissement de Bastia	4 321	34 545	3,3%	3,7%
Arrondissement de Calvi	2 008	7 153	6,4%	5,8%
Arrondissement de Corte	2 842	15 624	4,8%	5,6%

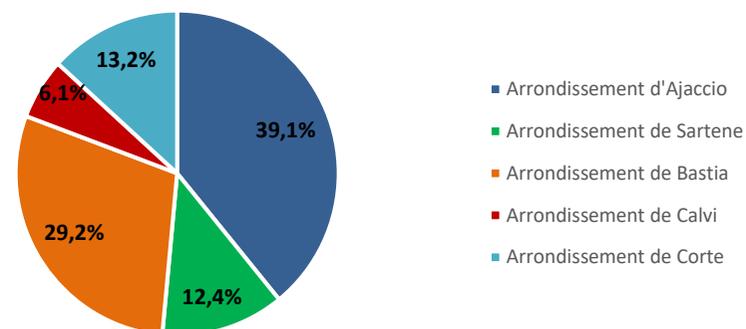
Source : Insee, Flores (Fichier LLocalisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié)

La source FLORES couvre l'ensemble de l'emploi salarié, quel que soit le type d'employeur, public ou privé. (hors secteur de la défense et particuliers employeurs)

Etablissements actifs employeurs



Postes salariés



Source : Insee, Flores (Fichier LLocalisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié)

Caractéristiques des établissements actifs employeurs fin 2021

Établissements actifs employeurs par secteur d'activité agrégé

Part en %	Corse	Corse-du-Sud	Haute-Corse	France métropolitaine
Agriculture	4,3	2,7	5,9	4,8
Industrie	5,4	5,1	5,7	6,4
<i>dont fabrication denrées alimentaires*</i>	2,3	2,1	2,5	2,1
Construction	14,4	14,7	14,0	11,1
Commerce	19,6	19,2	20,0	19,0
Services marchands	46,2	49,0	43,4	46,0
<i>dont hébergement et restauration</i>	16,3	18,1	14,6	9,1
Services non marchands	10,1	9,3	10,9	12,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, Flores (Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié)

La source FLORES couvre l'ensemble de l'emploi salarié, quel que soit le type d'employeur, public ou privé. (hors secteur de la défense et particuliers employeurs)

* Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac

Établissements actifs employeurs par tranche d'effectif salarié

Part en %	Corse	Corse-du-Sud	Haute-Corse	France métropolitaine
Aucun salarié	16,7	18,0	15,4	9,4
Moins de 10 salariés	70,7	69,5	71,9	72,5
10 à 19 salariés	7,2	7,2	7,1	9,0
20 à 49 salariés	3,8	3,6	4,1	5,6
50 salariés ou plus	1,7	1,7	1,5	3,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, Flores (Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié)

La source FLORES couvre l'ensemble de l'emploi salarié, quel que soit le type d'employeur, public ou privé. (hors secteur de la défense et particuliers employeurs)

Démographie des entreprises : créations d'entreprises

Créations d'entreprises par secteur d'activité (données cvs)

	Nombre de créations			Evolution (en %)	
	1 ^{er} trim. 2024	4 ^{ème} trim. 2023	1 ^{er} trim. 2024	Trimestrielle	Annuelle
Corse					
Classiques	570	630	570	-9,9%	-0,4%
Micro-entreprises	1 000	980	1 110	13,1%	11,1%
Total	1 570	1 610	1 680	4,2%	6,9%
France entière					
Classiques	92 730	99 840	104 070	4,2%	12,2%
Micro-entreprises	157 440	172 590	179 320	3,9%	13,9%
Total	250 180	272 430	283 390	4,0%	13,3%

Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Etablissements - Sirene)

Champ : ensemble des activités marchandes hors agriculture

Focus sur l'année 2023

En 2023, 6 200 entreprises sont créées en Corse, soit 2 % de plus qu'en 2022.

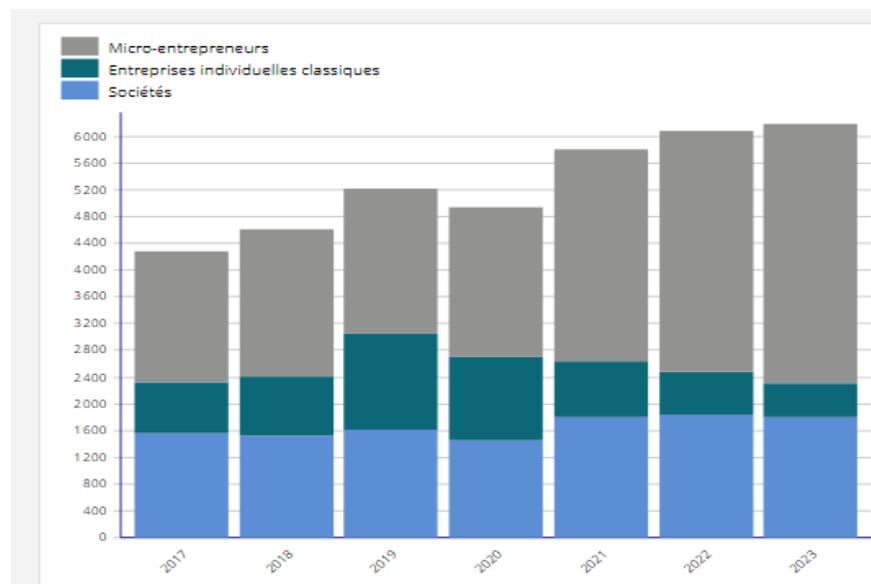
Elles viennent étoffer un parc de 44 000 entreprises implantées en Corse.

Cela correspond à 100 créations supplémentaires par rapport à 2022.

Les créations sont en baisse de 1 % en Corse-du-Sud alors qu'elles augmentent de 4 % en Haute-Corse.

En 2023, le rythme de croissance des créations d'entreprises est trois fois moins fort que celui enregistré entre 2017 et 2022. Ce ralentissement est notamment dû à une moindre croissance de créations sous le statut de micro-entrepreneur, à un léger recul des nouvelles sociétés et à un net repli des immatriculations d'entreprises individuelles. Au niveau national, les créations d'entreprises enregistrent une baisse de 1 %.

Celle-ci s'explique par une forte baisse des immatriculations de sociétés et d'entreprises individuelles. À l'inverse, les immatriculations de micro-entreprises sont en hausse.



Démographie des entreprises : défaillances d'entreprises

Défaillances d'entreprises en fin de trimestre (données brutes)

	Nombre de défaillances sur un an(*)			Glissement du cumul annuel (en %)	
	1 ^{er} trim.	4 ^{ème} trim.	1 ^{er} trim.	Sur un trimestre	Sur une année
	2024	2023	2024		
Corse-du-Sud	140	210	240	9,8%	63,2%
Haute-Corse	130	160	170	8,2%	29,5%
Corse	280	370	410	9,1%	47,1%
France entière	45 810	56 200	59 150	5,2%	29,1%

Source : Fiben - Banque de France

Evolution trimestrielle des défaillances d'entreprises



Focus sur l'année 2023

Les défaillances d'entreprises continuent leur remontée vers leur niveau d'avant crise. En Corse, 370 défaillances d'entreprises sont enregistrées en 2023, soit une augmentation de 61 % sur un an. Au niveau national, la hausse est également importante mais dans une moindre mesure avec +36 %. Les défaillances poursuivent ainsi la hausse initiée en 2022 avec la reprise des procédures juridiques suspendues pendant la crise sanitaire. Elles se rapprochent des niveaux observés sur la période de 2015 à 2019 de 400 défaillances en moyenne annuelle. Au niveau infra-régional, les défaillances touchent davantage la Corse-du-Sud (+75 %) que la Haute-Corse (+45 %). Le commerce, transport, hébergement et restauration est le secteur le plus concerné avec 150 défaillances traitées par les tribunaux, suivi du secteur de la construction où 110 défaillances sont enregistrées en 2023.

Source : Fiben - Banque de France

Conditions de vie

Revenus et pauvreté des ménages en 2021

(%)	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métro.
Taux de pauvreté	15,8	20,2	18,1	14,9
Moins de 30 ans	17,7	27,4	22,8	22,7
75 ans ou plus	18,0	21,1	19,7	11,0
Médiane du niveau de vie (en euros)	23 420	21 460	22 390	23 080
Part ménages fiscaux imposés (en %)	54,0	46,9	50,3	53,4

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal en géographie au 01/01/2023

(%)	Arrondissements				
	Ajaccio	Sartène	Bastia	Calvi	Corte
Taux de pauvreté	14,2	19,6	18,8	20,1	22,3
Moins de 30 ans	16,6	20,8	25,9	23,7	32,8
75 ans ou plus	17,3	19,8	20,4	19,0	23,2
Médiane du niveau de vie (en euros)	24 100	21 690	22 100	26 775	20 670
Part ménages fiscaux imposés (en %)	55,8	49,5	49,3	47,3	43,1

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal en géographie au 01/01/2023

Prestations de solidarité

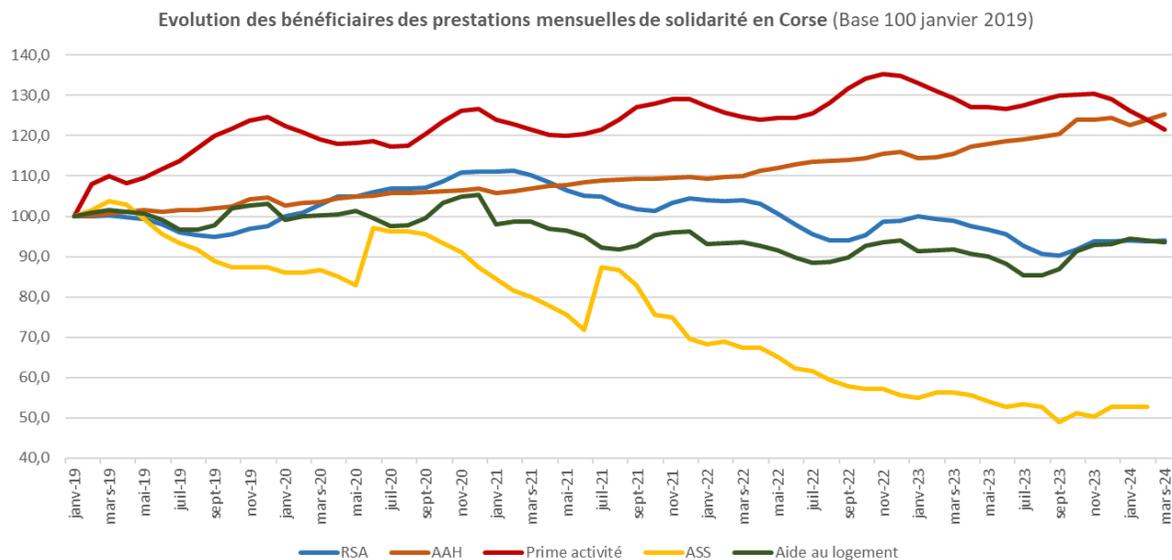
Nombre de bénéficiaires des principales prestations de solidarité fin mars 2024

(Evolution par rapport à fin mars 2023 excepté pour ASS données arrêtées à fin février 2024)

	RSA		Prime d'activité		AAH		ASS		Aide au logement	
	Effectif (en nombre)	Evolution annuelle (en %)								
Corse-du-Sud	2 570	0,8%	8 700	-6,0%	4060	9,6%	320	-3,0%	9 020	+3,0%
Haute-Corse	3 440	-8,8%	11 460	-6,1%	5170	7,8%	390	-9,3%	14 950	+1,5%
Corse	6 010	-5,1%	20 160	-6,0%	9230	8,6%	710	-6,6%	23 970	+2,1%
France	1 830 770	-2,0%	4 556 000	-3,9%	1 292 400	3,6%	251 800	-6,7%	5 715 900	-0,1%

Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitement DREES;MSA;France Travail;I-Milo, Traitement Dares

Pour le RSA et la Prime d'activité, la notion de bénéficiaires renvoie à celle de foyer et non d'individu. Pour l'AAH et l'ASS, elle renvoie à l'individu qui perçoit l'allocation.



Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitement DREES;MSA;France Travail;I-Milo, Traitement Dares

Logement et hébergement social

	Corse-du-Sud	Haute-Corse	Corse	France métropolitaine
Nombre total de logements en 2021	124 954	136 722	261 676	36 207 364
Part des résidences principales (%)	57,8	61,3	59,6	82,2
Part résidences secondaires/logements occasionnels (%)	39,3	35,4	37,3	9,8
Part des logements vacants (%) (1)	3,0	3,2	3,1	8,0
Part des ménages propriétaires de leur résidence (%)	56,5	54,5	55,5	57,7
Nombre de logements sociaux (1) au 01/01/2023	6 752	9 085	15 837	5 143 684
Evolution 2022/2023 (en %)	2,2	1,1	1,5	1,0
Densité pour 100 résidences principales	9,5%	11,0%	10,3%	17,5%
Part des logements en QPV (en%)	17,5%	41,6%	31,3%	28,8%
Part des logements individuels	7,6%	10,4%	9,2%	15,3%
Part des logements collectifs	92,4%	84,5%	87,9%	82,1%
Loyer moyen en € par m ² de surface habitable au 01/01/2023 dans le parc locatif social	6,3	5,9	6,1	5,9 (FM hors île de France)

Source: SDES, RPLS au 1er janvier 2023, RP 2021 Insee

Répartition régionale des logements sociaux selon le nombre de pièces au 01/01/2023

Unité : %



Source : SDES, RPLS au 1er janvier 2023

En 6 ans, le parc des logements sociaux en Corse a progressé de 12,2%, davantage que l'ensemble des résidences principales sur la période 2014/2020 et plus que la moyenne des régions de France métropolitaine.

Dans l'île, les logements collectifs constituent l'essentiel du parc social (87,9 %). La part des logements individuels (9,2 %) est moindre qu'au niveau national (15,3 %).

Le loyer moyen s'élève à 6,1 €/m² en 2023, ce qui en fait de la Corse la 3e région la plus chère de métropole (hors Île-de-France) où le loyer moyen s'affiche à 5,9 €/m². Dans le parc récent (mis en service depuis 5 ans ou moins), le loyer moyen s'établit à 7,0 €/m² contre 6,8 €/m² en France métropolitaine (hors Île-de-France).

Définitions

Population active : regroupe la population ayant un emploi, les chômeurs et les militaires du contingent.

Taux d'activité : rapport entre la population active et la population totale de même sexe et de même âge.

Conventionnellement, le taux d'activité d'ensemble est estimé sur la population de 15 à 64 ans.

Solde migratoire : différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année.

Demandeurs d'emploi de catégories ABC : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant ou non exercé une activité réduite au cours du mois

Offres d'emplois durables : CDI ou CDD de plus de 6 mois

Taux de chômage : rapport entre le nombre de chômeurs au sens du BIT et la population active totale.

(cf. diaporama population active)

Correction des variations saisonnières (CVS) : technique que les statisticiens emploient pour éliminer l'effet des fluctuations saisonnières normales sur les données, de manière à en faire ressortir les tendances fondamentales.

Offres d'emploi : les offres d'emplois durables concernent les CDI et CDD de plus de 6 mois.

Les offres d'emplois non durables ou emploi temporaire concernent les CDD ou missions intérimaires de 1 à 6 mois ou CDD senior ainsi que les emplois occasionnels soit les CDD ou missions intérimaires de moins d'un mois ou non salarié.

Le dispositif FLORES (Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié) couvre les établissements ayant employé au moins un salarié pendant l'année. Les données sont restreintes aux établissements actifs en fin d'année (dernière semaine de décembre) ce qui exclut les établissements qui ont cessé leur activité en cours d'année.

L'effectif salarié en fin d'année correspond au nombre de postes présents la dernière semaine de décembre dans l'établissement employeur. L'effectif de certains établissements peut donc être nul, si le ou les personnes salariées pendant l'année n'étaient plus en emploi fin décembre.

Flores couvre l'ensemble de l'emploi salarié, quel que soit le secteur d'activité et le type d'employeur (public ou privé), y compris les particuliers employeurs. Sont exclus les établissements relevant du ministère des Armées.

Postes salariés : correspond au cumul des périodes d'emploi d'un salarié dans un même établissement au cours de l'année.

Définitions

Activité partielle

Pour recourir à l'activité partielle, l'employeur doit effectuer une demande d'autorisation préalable (DAP) auprès de la DREETS de sa région. La DAP reflète le besoin anticipé d'activité partielle de l'employeur : les employeurs peuvent choisir de faire une DAP pour quelques jours ou pour plusieurs mois, et déclarent le nombre de salariés et d'heures couverts par leur DAP.

Ensuite, l'administration valide (ou refuse tout ou une partie) de la DAP.

Si l'employeur a obtenu l'autorisation préalable d'indemnisation d'activité partielle, il peut effectuer une demande de remboursement mensuel des rémunérations versées aux salariés concernés appelée également une demande d'indemnisation (DI).

En définitive, seules les DI déposées chaque mois par les établissements permettent de déterminer le recours effectif à l'activité partielle.

Le revenu de solidarité active (RSA) est en vigueur depuis le 1er juin 2009 en France métropolitaine et depuis le 1er janvier 2011 dans les départements d'outre-mer. Il est à la fois une allocation visant à garantir un revenu minimum de ressources aux bénéficiaires et un dispositif d'accompagnement social et professionnel pour faciliter l'accès à l'emploi ou consolider les capacités professionnelles de ceux qui sont sans activité ou qui ne tirent de leur activité que des ressources limitées. Financé par les départements, il est un revenu minimum s'adressant aux personnes dont l'ensemble des ressources est inférieur à un montant forfaitaire dépendant de la composition du ménage. Ce montant est revu chaque année. Le RSA peut être majoré pour les personnes élevant seules de jeunes enfants. Depuis le 1er septembre 2010, le RSA est étendu au moins de 25 ans (RSA jeunes) sous condition de justifier de deux ans d'activité en équivalent temps plein, au cours des trois

L'allocation de solidarité spécifique (ASS), instituée en 1984, est une allocation chômage s'adressant aux chômeurs ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage, et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail.

L'allocation aux adultes handicapés (AAH), instituée en 1975, s'adresse aux personnes handicapées ne pouvant prétendre ni à un avantage vieillesse ni à une rente d'accident du travail. Le titulaire doit justifier d'un taux d'incapacité d'au moins 80%, ou d'au moins 50% si la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) reconnaît qu'il lui est impossible de travailler en raison de son handicap.

Niveau de vie : il est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Le niveau de vie médian désigne le montant pour lequel la moitié des personnes touche moins et l'autre moitié davantage.